

- Rencontre annuelle 2018 -

La politique suisse de la concurrence : enjeux, défis et solutions

La politique de la concurrence alimente les débats depuis plusieurs décennies. Deux tendances affectant la branche de la construction se sont dégagées ces dernières années :

- Une remise en question de la concurrence loyale et efficace pour privilégier exclusivement, sous prétexte d'ilot helvétique de cherté, la pression sur les prix.
- Des problèmes d'application de la législation sur la concurrence et un activisme malvenu par la Commission de la concurrence (COMCO).

I. La concurrence : état des lieux dans la construction :

Un marché efficient est celui sur lequel un nombre raisonnable de demandeurs sont prêts à acquérir des prestations proposées par un nombre raisonnable de prestataires à un prix donné. Or, l'industrie de la construction se caractérise par un nombre restreint de demandeurs (avec un poids prépondérant des maîtres d'ouvrage publics) par rapport à une offre très atomisée. On constate depuis quelques années que si les investissements dans la construction sont en hausse constante, les prix, eux, stagnent voire baissent suivant les cas.

- **A partir de ceci, toute réflexion sur la politique suisse de la concurrence doit reposer sur un constat de base : la concurrence entre entreprises fonctionne. Si pression sur les prix il y a, c'est bel et bien via la demande que celle-ci s'exerce.**

II. Enjeux actuels pour la construction et propositions :

S'agissant de la législation sur la concurrence et du fonctionnement de la COMCO, l'activisme débridé de cette dernière, combiné à la confusion entourant ses différents rôles (autorité à la fois d'enquête et de contrainte) et l'absence de justification légale à nombre de ses prononcés récents, introduisent une insécurité juridique dommageable

L'Administration fédérale annonce pour la fin de l'année la mise en consultation d'un nouveau projet de révision de la LCart. Pour constructionromande, cette révision devra permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- **Le rôle et le fonctionnement de la COMCO doivent être revus, avec une séparation claire des rôles d'enquête et de juge de la concurrence.**
- **La sécurité juridique doit être renforcée, via un respect strict de la présomption d'innocence et des procédures véritablement judiciaires (droit des parties).**
- **La LCart doit imposer une concurrence tant efficace qu'équitable et tenir compte des réalités issues de la pratique (possibilité de soumissionner en consortium, meilleure protection des mécanismes de coopération entre entreprises).**

S'agissant de la pression sur les prix, notamment dans le cadre des marchés publics, cet enjeu a trouvé une première réponse dans les modifications apportées par le Conseil national au projet de révision de la loi sur les marchés publics (LMP). Le rapport qualité-prix doit redevenir prépondérant ; la concurrence sur le seul prix met en danger le maintien d'un tissu économique diversifié en Suisse et à travers lui la promotion d'un développement durable sur le plan tant social qu'environnemental.

En termes de concurrence, la LMP doit renforcer l'équilibre entre pouvoirs publics et prestataires privés et accroître la sécurité juridique pour les entreprises. Ce dernier point plaide par exemple pour la suppression de l'article 59 du projet de révision de la LMP qui introduit un droit de regard des autorités adjudicatrices.

- **constructionromande encourage le Conseil des Etats à confirmer l'orientation prise, tout en la complétant sur certains points (suppression de l'article 59 du projet).**